

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS528

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE 32 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à instaurer la réunion, tous les quatre mois, des représentants des autorités, établissements et services disposant de compétences en matière de contrôle des établissements d'hébergement des personnes âgées.